

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle
et des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 décembre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.400

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Depuis l'adoption du projet de loi 101:

- Le nombre d'enquêteurs engagés par le Ministère pour lutter contre la maltraitance;
- Le nombre d'inspecteurs engagés par le Ministère pour lutter contre la maltraitance;
- Le nombre de dossiers de maltraitance préparés par un enquêteur ou un inspecteur du ministère;
- Le nombre de rapports de dossier d'infraction préparé par un enquêteur ou un inspecteur;
- Le nombre de dossiers d'infraction envoyés au DPCP pour appliquer une sanction. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à vos questions.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-140